

## INDUSTRIES, COMMERCES ET INSTITUTIONS (ICI)

- Les voyages de faible volume provenant des ICI, totalisant des frais inférieurs à 30 \$ seront gratuits;
- Les propriétaires d'immeubles locatifs sont considérés comme des utilisateurs commerciaux (les encombrants générés par les locataires pourront être apportés sans frais).

TYPE DE MATIÈRES	BERGERONNES ET PORTNEUF-SUR-MER	SACRÉ-COEUR
Résidus de construction divers non triés et les plastiques	205 \$/t	265 \$/m <sup>3</sup>
Bois	150 \$/t	100 \$/m <sup>3</sup>
Bardeaux d'asphalte	125 \$/t	250 \$/m <sup>3</sup>
Agrégats (béton sans armature, asphalte)	90 \$/t	200 \$/m <sup>3</sup>
Encombrants (sauf électroménagers en métal)	200 \$/t	80 \$/m <sup>3</sup>
Pneus hors normes	240 \$/t	<b>refusé</b>
Pneus	sans frais	<b>refusé</b>
Résidus verts	sans frais	sans frais
Électroménagers en métal	sans frais	sans frais
Matières recyclables triées et sans contaminant	sans frais	sans frais
Résidus domestiques dangereux (RDD)	sans frais	sans frais
Appareils électroniques	sans frais	sans frais
Métaux	sans frais	sans frais
Résidus provenant d'excavation	<b>refusés</b>	<b>refusés</b>
Béton avec armature	<b>refusé</b>	<b>refusé</b>
Matières issues d'un sinistre ou d'un incendie	<b>refusées</b>	<b>refusées</b>
Matières contaminées	<b>refusées</b>	<b>refusées</b>